

Conditions Générales de Ventes

Préambule

VIDEOTRACKS est une entreprise de production audiovisuelle sous le régime auto-entrepreneur.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre VIDEOTRACKS et ses clients (ci-après dénommé "le Client")

Toute commande ou réservation implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.

I – Prestations

- Reportage vidéo
- Film institutionnel, film entreprise, film de mariage, Baptême, film de musique.
- Montage vidéo, montage photos et transfert sur DVD
- Plus largement, toute prestation de service en production et production exécutive.

II – Offre

A la suite de l'entretien, Vidéotracks production proposera une offre en précisant les points suivants :

Le lieu, la date, l'horaire et la durée du projet.

Les scènes, lieux et personnes à filmer (ou à ne pas filmer) en ayant, bien sûr, leur consentement (droit à l'image).

Les différentes options : transitions, musique, effets spéciaux.

Le prix et le délai prévisionnel de réalisation.

Et d'une manière générale, tout ce qui aura été discuté entre le Client et Vidéotracks production.

Sauf mention contraire, les termes et tarifs de l'offre sont valables dans les 30 jours suivant celle-ci.

Cette offre d'étude et le devis signé par le client serviront de bon de commande.

En cas de mentions particulières ajoutées par le Client, ces termes ne deviennent contractuels qu'après l'accord signé de Vidéotracks production.

III – Commande

La commande devient définitive dès réception du bon de commande dûment daté et signé.

Toute modification de commande devra être écrite et signée par les 2 parties.

Sauf mention contraire sur le devis, le règlement sera établi de la sorte :

30% d'acompte à la commande, et le solde le jour de la remise du film sur support DVD ou autre.

IV – Engagement

Vidéotracks production s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc....)

Si la prestation ne pouvait être réalisé du fait de Vidéotracks production, l'acompte serait intégralement remboursé au client, aucune pénalité ne pourra être réclamée.

V - Annulation de la commande

Une somme forfaitaire de 10% du devis total de la prestation sera facturée en cas d'annulation entre le jour du contrat et 30 jours avant le début du tournage ou le début de la prestation pour préjudice causé pour réservation de date, de personnel et de matériel.

L'ensemble des frais réels engagés par Vidéotracks production à la date de rupture du contrat reste entièrement du par le client.

L'acompte versé ne pourra être remboursé en cas d'annulation intervenant dans les 30 jours avant la prestation.

Toute modification du contrat ne pourra être prise en compte dans les 30 jours avant la prestation, sauf accord exprès de Vidéotracks production.

VI - Droit à l'image

Le client s'engage à informer ses figurants et/ou participants qu'ils seront filmés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image.

Si toutefois, certaines personnes ne souhaitent absolument pas être filmées, le client s'engage à en informer au plus vite Vidéotracks production. Il est toutefois préférable de leur faire signer un droit à l'image.

VII - Droit de diffusion

Vidéotracks Production demandera l'autorisation à la SACEM de reproduire les musiques choisies et selon le cas répercutera les frais de droits de diffusion et de reproduction sur le devis au tarif en vigueur à la SACEM.

VIII - Conditions de paiement

Les prix et conditions de règlement des prestations sont indiqués sur le devis du client.

Sauf mention contraire, aucun escompte pour règlement anticipé n'est accordé.

Le paiement peut se faire par chèque ou virement.

IX - Pénalités en cas de retard de paiement

En cas de retard de règlement, et après mise en demeure de paiement par courrier recommandé avec accusé de réception, Vidéotracks production suspendra toutes les autres commandes en cours et pourra exercer le droit de rétention.

Il sera retenu des pénalités de retard qui seront équivalentes à 10% du montant total de la facture par mois de retard auxquelles s'ajouteront les frais de recouvrement judiciaires éventuels.

X – Livraison

Sauf mention contraire au devis, un seul montage de film sera proposé au client selon ses choix prédéfinis et remis sur support DVD. Vidéotracks production s'engage à livrer dans le délai, sauf causes extérieures à sa responsabilité (météo, accident) ou si la cause du délai est imputable au client.

Les délais sont indiqués de bonne foi et à titre indicatif.

Le dépassement de délais de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

Il est préférable que la vidéo soit retirée dans les locaux de Vidéotracks production, cependant après accord des deux parties, Vidéotracks production pourra livrer le produit au domicile du client ou l'envoyer par coursier, courrier ou transporteur spécialisé. Cependant la responsabilité et le coût de cet envoi restent à la charge du Client.

Le client peut souscrire par l'intermédiaire de Vidéotracks production les assurances nécessaires sur l'expédition des films.

XI - Réserve de propriété

Vidéotracks production garde la propriété exclusive du document jusqu'à son paiement intégral.

XII - Conservation des rushes

Les rushes seront gardés 3 mois après la livraison du projet.

Durant ce délai, Le Client peut demander à Vidéotracks production un devis pour la conservation des rushes sur la période de son choix.

Les rushes restent la propriété exclusive de Vidéotracks production.

Sur demande expresse du Client, Vidéotracks production établit le devis correspondant à la cession de propriété au bénéficiaire du client.

XIII - Droit de reproduction

Selon le code L 335 1 -4 de la propriété intellectuelle, le droit de reproduction libre des DVD est interdit. Toute duplication, diffusion publique, ou réutilisation des images et des films hors du cadre et du délai préalablement défini entre Vidéotracks production et le Client doit faire l'objet d'une nouvelle demande et d'un nouveau contrat convenu de grès à grès.

Vidéotracks production ne peut garantir le Client contre les conditions réclamées par les ayant-droits en application du droit moral.

Vidéotracks production se donne le droit d'utiliser les images des clients filmées lors de contrat.

Vidéotracks production se donne le droit de diffuser des extraits de films sur son site internet www.videotracks.fr

En cas de refus, le client doit nous adresser un courrier recommandé avec AR motivant son refus de diffusion. La diffusion des images est seulement à but promotionnelle, publicitaire et non lucratif.

XV - Responsabilités et Réclamations

La responsabilité de Vidéotracks production, en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés, est limitée au remboursement des supports vierges. Des assurances spécifiques peuvent être souscrites à la demande du Client.

Pour toute remise de médias, le client aura pris le soin de réaliser une copie.

Le client déclare expressément être propriétaire des droits d'auteur, de diffusion et de reproduction sur les médias ou, le cas échéant, avoir obtenu toute autorisation écrite nécessaire à la reproduction et diffusion de ces médias.

Toute réclamation se fera par recommandé A/R dans les 7 jours calendaires.

XVI - Droit et Cadre d'application

Toutes ces relations et le présent contrat sont établis dans le cadre du droit privé Français. Y compris en l'absence de mentions particulières dans le présent document, chacune des parties est tenue de respecter ce Droit, et en particulier le Code Civil, le Code de Commerce, le Code de la Consommation, le Code Pénal, le Code des Postes et Télécommunications, le Code de la Propriété Intellectuelle et le Code Général des Impôts.

En cas de litige, les parties tenteront de trouver un accord amiable ou de recourir à l'arbitrage. Par défaut, les litiges non résolus par un accord amiable seront réglés devant les Tribunaux de Paris.